Je pense que nous pourrions énumérer cinq motifs pour lesquels la CEE n'accorderait au Canada aucun régime spécial, qu'il s'agisse de mesures préférentielles, d'accords du genre pre-libre-échange, ou de quelque autre régime. En premier lieu, et de beaucoup le plus important, est le fait que les initiatives qui ont amené la création de la CEE sont entièrement européennes. C'est la Communauté économique européenne et son objectif fondamental et vital a été d'unifier un continent déchiré par la guerre. C'est tout ce dont il était question: Attirer sous un même toît des pays séparés et souvent divisées en les unissant essentiellement, à l'origine, sur le plan économique, quitte à étendre ensuite ce lien, au moins jusqu'à un certain point, sur le plan politique. Le CEE a été conçue en tant qu'initiative européenne.

Il existe, comme dans tous les mouvements mondiaux d'importance, une force d'impulsion qui se crée autour de ce genre de mouvement et je reprends l'expression, utilisée il y a cent ans, par les Américains de destinée évidente. Parmi ceux qui ce font les champions de l'unification de l'Europe, on retrouve sous une forme ou sous une autre, un sens de destinée évidente, qui englobe certainement le continent européen même et qui déborde un peu sur la zone Méditerranéenne pour atteindre ensuite les ex-colonies européennes, mais qui ne s'approche pas des autres continents; il s'ensuit donc qu'un pays comme le Canada est exclu.

Le sénateur Grosart: Ne sommes-nous pas une excolonie européenne?

M. Plumptre: Leurs souvenirs ne peuvent pas remonter si loin, Sénateur, et je ne crois pas que les vôtres le puissent non plus!

J'en arrivais maintenant au deuxième point, c'est que, pour les pays membres de la CCE et, dans cet ordre d'idées, le destin évident du Canada est lié à l'hémisphère occidental. Lorsqu'ils pensent au Canada en termes généraux, ils nous considèrent comme des Nord-Américains. Sur ce point, la Communauté économique européenne a trouvé tout naturel les dispositions concernant les mises en commun de ressources qui ont eu lieu de temps à autre entre le Canada et les États-Unis; les dispositions mixtes au sujet de la défense qui ont été prises; les dispositions financières spéciales, telles que l'exemption américaine pour le Canada de la taxe compensatrice sur les intérêts—une mesure discriminatoire—et, plus récemment, l'accord Canado-américain sur l'automobile.

Les pays de la CEE acceptent tout cela comme faisant partie de leur destinée évidente, d'un concept continental de développement.

Je ne dis pas que je suis complètement d'accord avec cela. Je dis seulement que c'est le mode de penser que j'ai pu constater en Europe au cours de ces derniers mois.

Cela m'amène au troisième point des raisons pour lesquelles ils n'accorderaient pas de dispositions spéciales dans le cas du Canada et c'est qu'il n'existe aucune raison particulière pour favoriser le Canada plus qu'un autre pays. D'accord, nous sommes une ancienne colonie, mais n'est-ce pas aussi le cas des États-Unis—sans oublier l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud, etc. Alors, s'ils nous accordaient un régime spécial, cette concession créerait un précédent qui compliquerait leurs

relations avec d'autres pays; mais leur intention est de créer une Europe cohérente, ce qui, de toute évidence, ne serait pas facilité par la concession de tarifs spéciaux dans le monde entier.

La quatrième raison—qui a été mentionnée par l'Ambassadeur Schaetzel—pour laquelle ils ne voudraient pas nous avoir avec eux, c'est parce que sur le plan de l'agriculture à vaste échelle, nous sommes parmi les pays les plus avancés. Leurs propres dispositions au sujet de l'agriculture s'appliquent à des pays où les prix sont élevés et les mesures qu'ils prennent ont un caractère nettement politique. J'utilise encore une expression de l'Ambassadeur Schaetzel qui déclarait: «faire entrer le Canada dans la CEE équivaudrait à ébranler les fondements mêmes de sa politique agricole.»

En dernier lieu—et ce point a également été mentionné par l'Ambassadeur Schaetzel—la CEE a déja créé suffisamment d'ennuis aux États-Unis au sujet de certaines prolongations dans l'hémisphère oriental et de dispositions spéciales s'étendant à la région méditerranéenne. Des dispositions spéciales, des tarifs préférentiels accordés à l'Afrique, ont déjà, comme vous l'a expliqué l'Ambassadeur Schaetzel, extrêmement perturbé les États-Unis, peut-être plus sur le plan politique que commercial ou économique. Mais s'il fallait maintenant que la CEE offre au Canada un régime spécial, elle ne pourrait, toujours selon l'Ambassadeur Schaetzel, nourrir le moindre espoir de conserver quelque relation que ce soit avec les États-Unis.

Si nous essayons maintenant de voir les choses du point de vue inverse, c'est-à-dire de ceux qui sont d'avis que vous ne devriez pas rechercher des arrangements spéciaux entre le Canada et le Marché commun européen, je pense que la meilleure façon d'examiner la situation est en fonction d'un genre d'analyse coûts-avantages. Quels sont les coûts et quels sont les avantages que retire le Canada de tels arrangements spéciaux?

Sur ce point, je vous prie de consulter certains des tableaux de statistiques qui ont été distribués—statistiques qui se rapportent, en partie, à la fréquence de nos relations extérieures avec la Communauté et, en partie, à sa qualité.

En examinant ces tableaux, je voudrais insister sur le fait que si un pays en favorise un autre ou un groupe d'autres de mesures préférentielles, automatiquement il traite les autres pays de façon discriminatoire. On se plaît parfois à examiner seulement le côté positif du traitement préférentiel, sans tenir compte du côté négatif, et cette attitude équivaut à construire des châteaux en Espagne. En examinant les tableaux, n'oublions donc pas que lorsque nous accordons un traitement de faveur à quelqu'un, nous défavorisons nécessairement quelqu'un d'autre.

Le tableau 1 indique simplement nos exportations en Europe. En premier lieu, la CEE—ces statistiques datent de 1971, donc, avant la participation de la Grande-Bretagne; ensuite, le Royaume-Uni; puis, les autres pays européens faisant partie de l'OCDE, dont la majorité devait entrer dans la CEE ou se trouver parmi les pays avec lesquels la CEE est en train d'établir des accords préférentiels, les pays neutres, etc. Le total des exportations du Canada vers l'Europe au cours de 1971 a donc été d'un peu moins de \$3 milliards de dollars.

Ces exportations sont celles qui, en un sens, profiteraient d'un certain régime spécial: des mesures discri-